

La position de Loire vivante Nièvre-Allier-Cher sur EGRIAN

Loire Vivante le réseau d'associations et de citoyens qui défend le fleuve et son bassin



Loire vivante N.A.C. appartient au comité Loire Vivante qui s'est créé en 1984 pour faire échec à des projets sur la Loire et ses affluents, dont les barrages de Serre de la Fare (Loire), Chambonchar (Cher), Naussac II et le Veudre (Allier).

Cette lutte a fait date par l'ampleur de la mobilisation avec huit années d'opposition et par la diversité de ses actions dont l'occupation du site de Serre de la Fare de 1989 à 1994. En parallèle, des propositions de solutions alternatives ont aussi été faites : Loire Vivante fait émerger une vision de la gestion des fleuves prenant en compte leur fonctionnement écologique et prône la fin de la construction des grands ouvrages de «protection» qui donne un faux sentiment de sécurité et conduit à l'urbanisation des zones inondables. Les crues sont des phénomènes naturels, nécessaires, essentiels à la vie du fleuve et à la richesse de ses milieux aquatiques.

Ces interventions ont conduit le Plan Loire Grandeur Nature à concilier activités économiques, gestion du risque naturel de crue et préservation des milieux naturels, dans le cadre d'un partenariat avec les collectivités ligériennes.

EGRIAN, sur Nevers, a permis la réalisation d'études et de propositions de plans d'actions contre le risque inondation à l'échelle de son territoire. Dans ce cadre, Loire Vivante propose de retenir comme prioritaires, la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens en s'appuyant sur une politique de prévention, l'amélioration de la prévision des crues et de la gestion de crise ainsi que la consolidation du système de protection existant et non plus une diminution systématique de l'aléa.

Les grands principes à retenir pour la stratégie EGRIAN

- La stratégie doit se focaliser sur les fortes crues (au-delà de T = 50 ans) qui sont les plus dangereuses et les plus coûteuses.
- Considérer Nevers Agglomération comme une seule commune.
- S'inscrire dans un projet d'urbanisme à long terme sur l'ensemble de l'agglomération.
- Cesser l'urbanisation des zones inondables non construites et les conserver en champ d'expansion de crue.
- Ne s'appuyer que sur des mesures rustiques. Les mesures technologiquement sophistiquées hypothèquent le devenir de notre société.
- Inscrire la stratégie dans les PLU, les rendre plus exigeants que les PPRI en ce qui concerne la vulnérabilité.
- Sécuriser les levées pour éviter la catastrophe de la rupture.
- La carte des plus hautes eaux connues doit rester la référence pour les zonages, quelles que soient les mesures réalisées.

Agir collectivement pour réduire l'impact des inondations

- Pérenniser l'organisation des secours et la préparation du territoire aux fortes inondations. La sécurité des personnes est prioritaire.
- Rendre les mesures non structurelles prioritaires. Il faut diminuer la vulnérabilité, gérer la crise et le retour à la normale, faire un bilan détaillé après toute crise.
- L'entretien et la restauration, distingue deux niveaux d'interventions : un entretien régulier et des restaurations exceptionnelles.
- Rendre fluide le passage de la crue dans la traversée de l'agglomération, sans artificialisation du lit de la Loire et réaliser une étude de transport des sédiments pour la restauration.
- Conforter les levées est une priorité pour protéger la population qu'on a laissée s'installer dans la zone inondable.
- Réaliser des déversoirs et les entretenir de façon permanente. Ces ouvrages doivent être clairement expliqués aux habitants concernés.

Entretenir la mémoire du risque et se mobiliser individuellement

- Ne pas vouloir effacer les crues petites et moyennes. L'élimination des inondations les plus fréquentes condamne la mémoire du risque. Pérenniser la communication du risque vers les habitants. Réaliser des diagnostics de risque.
- Convaincre que la crue peut survenir au présent et sur le long terme. La forte crue peut survenir cette année comme dans cent ans.
- Responsabiliser les occupants des zones à risque concernant leur propre vulnérabilité.
- Rendre moins sensible aux inondations toute rénovation de bâtiment, de réseau. Diminuer la vulnérabilité de l'existant et réduire les enjeux et les impacts environnementaux.
- Envisager à moyen terme le déménagement des activités et des habitats les plus vulnérables hors des zones à risque.

Les mises en garde de la part de Loire Vivante

L'association souhaite rediscuter avec la collectivité sur la pertinence de deux mesures :

Fermeture des passages sous le remblai SNCF : une mesure non pertinente

Technologiquement sophistiquée, elle est assimilable à un barrage donc pervers à long terme, capable d'induire en erreur en ce qui concerne la réduction de la vulnérabilité. Elle supprime les petites crues et rend l'inondation de crue centennale catastrophique.

Chenal de conduite du déversoir rive gauche

Les aménagements hydrauliques ne doivent pas ajouter de problèmes et ne pas entraîner la création de nouveaux risques

MINEA - Sept 2014 - Crédit photos : Nevers Agglomération, H. Couprie, H. Fallet, Minea, J.-P. Ferrand, P. François, DDT58